

LA RADIO COMME VECTEUR D'IDENTITÉ CULTURELLE: LE CAS DE LA POLITIQUE CANADIENNE DE RADIODIFFUSION

MARIE-CHRISTINE JULLION ET ILARIA CENNAMO*

Introduction

Depuis ses origines, la radiodiffusion canadienne a été conçue en tant que projet politique et culturel centré sur le rayonnement de l'identité de son Pays, notamment face aux États-Unis.

Bien que ce projet soit parfois considéré comme utopique¹ en raison d'une profonde diversification des caractéristiques culturelles des habitants canadiens ainsi que de la multiplicité des intérêts politiques et industriels coexistant au sein du système de radiodiffusion canadienne, il faut pourtant constater que cette ambition identitaire se manifeste encore au sein des discours institutionnels et politiques².

L'identité culturelle est un phénomène complexe qui fait l'objet d'analyses aux multiples horizons: historiques, anthropologiques, psychologiques et discursives. Selon la perspective d'étude adoptée par les analystes du discours³ les traits identitaires et culturels sont observables au sein des productions discursives et sont notamment à rechercher au niveau des emplois de certains mots, termes, formules et expressions, ainsi qu'au niveau de l'argumentation choisie,

* L'introduction, le premier paragraphe "I. La politique canadienne de radiodiffusion: un projet culturel" et le deuxième paragraphe "II. Radio-Canada: l'identification des éléments culturels" ont été rédigés par Iliaria CENNAMO. Le troisième paragraphe "III. La radio aujourd'hui: entre politique et culture" et la section "Conclusions et perspectives" ont été rédigés par Marie-Christine JULLION.

1 Michel FILION, "L'évolution des politiques publiques et des pratiques culturelles en matière de radiodiffusion canadienne. L'utopie et la réalité", *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, n. 2, 2006, pp. 75-89, <https://www.erudit.org/en/journals/globe/2006-v9-n2-globe1498336/1000880ar.pdf>

2 Michael DEWING, *La politique canadienne de radiodiffusion (étude générale)*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Publication n. 11-39-F, 2014, <https://bdp.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2011-39-f.pdf>.

3 Cf. Sophie MOIRAND, "Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative", *Langages*, n. 105, 1992, pp. 28-41; Ruth AMOSSY, *La présentation de soi. Éthos et identité verbale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010; Dominique MAINGUENEAU, *Discours et analyse du discours. Introduction*, Paris, Colin, 2014.

tout en situant le discours dans son contexte socio-historique de communication.

En ce qui concerne la radio, sa vocation culturelle en tant que système d'information et de communication a déjà été soulignée, par exemple, par MOLES⁴, qui présente à l'époque ce qu'il définit comme la représentation du "cycle socio-culturel" de la radio-télévision. Plus récemment, en se référant spécifiquement au contexte tunisien, SMATI⁵ présente une réflexion autour de la médiatisation de la culture opérée par la radio, sur la base de l'analyse d'une sélection d'émissions radiophoniques ainsi qu'à l'appui d'entretiens ciblés. QUÉFELLEC⁶ propose une comparaison entre les missions des bibliothèques et celles des radios publiques en France, en soulignant leur rôle commun en tant que parties intégrantes des politiques culturelles de l'État.

Notre contribution vise notamment à cerner les traits identitaires et culturels canadiens, tels qu'ils sont véhiculés par la politique canadienne de radiodiffusion. Notre analyse prévoit deux étapes principales, qui seront détaillées dans les deux premières parties de l'article. En conclusion, nous essaierons de proposer une réflexion plus globale sur la radio en tant que ressource à la fois politique et culturelle.

I. La politique canadienne de radiodiffusion: un projet culturel

Cette première section a pour objet l'analyse discursive des principes régissant la politique canadienne de radiodiffusion, telle qu'elle est formulée par la *Loi sur la radiodiffusion* (L.C. 1991 Ch. 11)⁷. Notre objectif est celui d'identifier les éléments discursifs qui témoignent d'une conception de la radio comme vecteur d'expression identitaire, notamment canadienne, dans le but de tracer les contours de la représentation discursive de la radio en tant que projet culturel canadien.

Plus précisément, nous nous focaliserons sur les principes généraux énoncés au paragraphe 3 (1) de la *Loi sur la radiodiffusion*. L'analyse de ces principes sera également intégrée par une sélection

4 Abraham MOLES, "La radio-télévision au service de la promotion socio-culturelle", in "Radio-télévision: réflexions et recherches", n. thématique de la revue *Communications*, n. 7, 1966, pp. 1-10: p. 5, https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1966_num_7_1_1090.

5 Nozha SMATI, "Constructions Radiophoniques de la Culture en Tunisie: Quelles Médiations? (Radio Constructions of Culture in Tunisia: Which Mediations?)", *ESSACHESS Journal for Communication Studies*, vol. 3, n. 6, 2010, pp. 1-13, <https://ssrn.com/abstract=2168686> 2010

6 Cécile QUÉFELLEC, "Bibliothèques et radios publiques. Une vision commune de la médiation des savoirs à l'ère du numérique?", *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2014, pp. 144-150: p. 145, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0144-001.pdf>.

7 Publiée par le Ministre de la Justice à l'adresse: <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/page-1.html#h-4> (consulté le 25 février 2019).

de documents produits par le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes), diffusés via son site web officiel⁸. L'intégration entre ces deux discours (celui de la Loi et celui du CRTC) se justifie par le fait qu'aujourd'hui le CRTC est un organisme public indépendant qui s'occupe de la réglementation et de la surveillance de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. D'ailleurs, il faut souligner que cet organisme a été introduit sous la dénomination de *Conseil de la radio-télévision canadienne* par la *Loi canadienne de la radiodiffusion* de 1968, qui lui attribuait la responsabilité de la mise en œuvre des dispositions légales en matière de radio- et télédiffusion. La politique canadienne de radiodiffusion et le CRTC ont, par conséquent, évolué de concert au fil de l'histoire, comme le témoigne l'archive web créé à l'occasion des cinquante ans d'existence du CRTC en 2018⁹.

En ce qui concerne la *Loi sur la radiodiffusion*, il faut souligner que depuis 1991 ce texte constitue l'une des références fondamentales en matière de politique de radiodiffusion canadienne car il énonce les principes généraux que le système canadien de radiodiffusion doit observer aussi bien au niveau de son organisation qu'au niveau des contenus de sa programmation.

Le paragraphe 3 (1) de cette Loi définit le système canadien de radiodiffusion, déclare les objectifs principaux du système et détermine le rôle de la Société Radio-Canada et du réseau d'entreprises impliquées en rapport avec la création de la programmation. En tant que document juridique, notamment législatif¹⁰, ce discours présente une structuration figée qui s'articule autour d'une série d'alinéas qui ont pour but d'identifier de manière ponctuelle les caractéristiques fondamentales et les objectifs principaux de la politique canadienne de radiodiffusion.

Le paragraphe 3 (1) annonce tout de suite comment le système canadien de radiodiffusion se configure, dans le cadre de sa politique:

3 (1) Il est déclaré que, dans le cadre de la politique canadienne de radiodiffusion:

- a) le système canadien de radiodiffusion doit être, effectivement, la propriété des Canadiens et sous leur contrôle;
- b) le système canadien de radiodiffusion, composé d'éléments publics, privés et communautaires, utilise des fréquences qui sont du domaine public et offre, par sa programmation essentiellement en français et en anglais,

8 Site web du CRTC: <https://crtc.gc.ca/fra/accueil-home.htm> (consulté le 22 février 2019).

9 Le 50^e anniversaire du CRTC: <https://crtc.gc.ca/fra/acrtc/50.htm> (consulté le 22 février 2019).

10 Gérard CORNU, *Linguistique juridique*, Paris, LGDJ ("Domat droit privé"), 2005, p. 263.

un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle¹¹;
 c) les radiodiffusions de langues française et anglaise, malgré certains points communs, différent quant à leurs conditions d'exploitation et, éventuellement, quant à leurs besoins;

Dès son introduction, le paragraphe 3 (1) définit les traits identitaires fondamentaux du système canadien de radiodiffusion. Ce système appartient aux Canadiens, est géré par des Canadiens, est diffusé dans les deux langues officielles du Canada et offre un service public (c'est-à-dire adressé en première instance aux citoyens canadiens) voué au rayonnement national et culturel du Canada.

La redondance lexicale créée par la répétition du lexème canadien/Canadien (et renforcée sur le plan sémantique par la référence à "l'identité nationale") détermine dès le début du texte l'énonciation d'un discours marqué par la centralité de l'aspect identitaire, ce qui se reproduit systématiquement dans tout le texte. La dualité linguistique, français-anglais est tout de suite mise en avant en tant que premier élément identitaire canadien que la politique de radiodiffusion devrait promouvoir. Il s'agit, en effet, de l'un des champs d'action du CRTC qui agit en faveur du renforcement de cette dualité linguistique, tout comme le démontrent par exemple la Décision CRTC 98-488¹² et l'Avis public CRTC 2001-25¹³.

L'on relève également la référence à la "souveraineté culturelle", une expression qui renvoie à la notion juridique de "souveraineté", mais également aux implications politiques et sociales que l'on y associe au fil de l'histoire¹⁴. L'implicite¹⁵ que l'on peut lire ici, à l'alinéa b), concerne notamment les relations politiques entre le Canada et les États-Unis: en ce sens, la politique canadienne de radiodiffusion a pour objectif de valoriser l'identité culturelle canadienne, en se démarquant des contenus culturels typiquement états-uniens. La notion de "souveraineté culturelle" a été au centre du deuxième rapport élaboré par le Comité Permanent du Patrimoine Canadien, publié en juin 2003, dans le but de fournir une étude sur l'applicabilité de la *Loi sur la radiodiffusion de 1991* à la lumière des transformations technologiques de l'ère de la mondialisation. Ce rapport souligne notamment

11 Notre soulignement.

12 Archivée dans le web à l'adresse: <https://crtc.gc.ca/fra/archive/1998/db98-488.htm> (consulté le 25 février 2019).

13 Archivé dans le web à l'adresse: <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2001/pb2001-25.htm> (consulté le 25 février 2019).

14 Edward Watson MCWHINNEY, "Souveraineté", in *The Canadian Encyclopedia. Historica Canada*, 2018, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/souverainete> (consulté le 25 février 2019).

15 Cf. Catherine KERBRAT-ORECCHIONI, *L'implicite*, Paris, Colin, 1986.

que la radiodiffusion, tout en faisant face à la présence incontournable d'Internet, maintient son rôle de vecteur d'identité culturelle:

Même avec l'avènement d'Internet et les défis que cela pose au système de radiodiffusion conventionnel, la radiodiffusion demeure le principal moyen de communication *en termes de culture et d'identité*. [Notre soulignement] Par exemple, des études montrent que l'utilisation d'Internet ne réduit pas tellement le nombre d'heures qu'une jeune passe à regarder la télévision ou à écouter la radio, mais plutôt les heures consacrées au sommeil ou à sa famille. En fait, les vieux médias – avec leurs vedettes, leurs émissions et les questions qu'ils soulèvent – sont souvent les ingrédients qui attirent les jeunes vers Internet.¹⁶

On peut constater, donc, que l'introduction du paragraphe 3 (1) dessine, au niveau discursif, les traits identitaires du système de radiodiffusion canadienne, en tant que projet de valorisation de la culture canadienne, et notamment de ses spécificités (telles que sa dualité linguistique) qui lui permettent de se démarquer par rapport à la radiodiffusion (et à la culture) étatsunienne.

À l'alinéa d) de la loi concernée l'on présente les objectifs principaux du système de radiodiffusion:

- d) le système canadien de radiodiffusion devrait:
 - (i) servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada,
 - (ii) favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui mette en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournisse de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien,
 - (iii) par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi, répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochtones,
 - (iv) demeurer aisément adaptable aux progrès scientifiques et techniques;

Ces objectifs sont présentés à l'appui d'un univers lexical riche qui renvoie à la société et à la culture canadiennes, comprenant entre autres: expression canadienne; attitudes, opinions, idées, valeurs, créativité artistique; artistes canadiens; point de vue canadien; besoins, intérêts, aspirations; hommes, femmes, enfants canadiens; égalité; dualité linguistique; caractère multiculturel et multiracial, peuples

16 COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN, *Notre souveraineté culturelle: le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne / Canada*, Ottawa, Chambre des communes, 2003, p. 18.

autochtones; progrès. Un tel univers permet d'accéder à une vision socio-culturelle du Canada qui s'identifie avec ses citoyens, mais surtout avec la cohabitation égalitaire de différentes langues et cultures sur son territoire. Le CRTC a développé, notamment, un bon nombre de politiques centrées sur le respect de cette *diversité culturelle* au sein de la radiodiffusion canadienne, parmi lesquelles l'on peut citer notamment l'Avis public 1999-117 au sujet de la politique relative à la radiodiffusion à caractère ethnique:

L'article 3 d) (iii) de la Loi sur la radiodiffusion prévoit que le système canadien de radiodiffusion devrait refléter les conditions et les aspirations de tous les Canadiens ainsi que le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne. Pour atteindre cet objectif, le Conseil a notamment autorisé des stations de radio et de télévision à caractère ethnique, se spécialisant dans la fourniture d'émissions à caractère ethnique. Les émissions à caractère ethnique sont des émissions orientées vers des groupes à caractéristiques culturelles ou raciales distinctes, autres que du Canada autochtone, ou encore de la France ou des îles Britanniques. Ces émissions peuvent être diffusées dans n'importe quelle langue ou combinaison de langues.¹⁷

L'alinéa d) est articulé en fonction d'un discours identitaire qui tisse le lien entre la caractérisation (précédemment évoquée) du système de radiodiffusion et celle d'une société canadienne marquée par sa composition multiculturelle.

La référence à une programmation autochtone et multiculturelle est mise en relief également par l'alinéa e) jusqu'à l'alinéa k) de la loi de 1991:

- e) tous les éléments du système doivent contribuer, de la manière qui convient, à la création et la présentation d'une programmation canadienne;
- f) toutes les entreprises de radiodiffusion sont tenues de faire appel au maximum, et dans tous les cas au moins de manière prédominante, aux ressources — créatrices et autres — canadiennes pour la création et la présentation de leur programmation à moins qu'une telle pratique ne s'avère difficilement réalisable en raison de la nature du service — notamment, son contenu ou format spécialisé ou l'utilisation qui y est faite de langues autres que le français ou l'anglais — qu'elles fournissent, auquel cas elles devront faire appel aux ressources en question dans toute la mesure du possible;
- g) la programmation offerte par les entreprises de radiodiffusion devrait être de haute qualité;
- h) les titulaires de licences d'exploitation d'entreprises de radiodiffusion assument la responsabilité de leurs émissions;
- i) la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion devrait à la fois:

17 Texte accessible via le site web du CRTC à l'adresse: <https://crtc.gc.ca/fra/archive/1999/pb99-117.htm> (consulté le 27 février 2019).

- (i) être variée et aussi large que possible en offrant à l'intention des hommes, femmes et enfants de tous âges, intérêts et goûts une programmation équilibrée qui renseigne, éclaire et divertit,
- (ii) puiser aux sources locales, régionales, nationales et internationales,
- (iii) renfermer des émissions éducatives et communautaires,
- (iv) dans la mesure du possible, offrir au public l'occasion de prendre connaissance d'opinions divergentes sur des sujets qui l'intéressent,
- (v) faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants;
- j) la programmation éducative, notamment celle qui est fournie au moyen d'installations d'un organisme éducatif indépendant, fait partie intégrante du système canadien de radiodiffusion;
- k) une gamme de services de radiodiffusion en français et en anglais doit être progressivement offerte à tous les Canadiens, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;

Ces alinéas visent à définir l'identité canadienne propre à la programmation offerte: il s'agit d'une programmation qui se base sur un large spectre de ressources, allant du local à l'international, et qui doit être structurée afin d'informer, d'éclairer, d'entretenir et d'éduquer son public, d'où l'importance d'une offre en français et en anglais ou, le cas échéant, en d'autres langues également. La diversité culturelle évoquée implique donc la prise en compte d'une pluralité d'éléments préférentiels qui comprennent les langues d'expression, la gamme des services, la finalité de ces services (l'information, l'éducation, le divertissement, le débat) et bien évidemment la sélection des ressources et des moyens techniques. Diversité rime d'ailleurs avec égalité, une valeur qui représente l'un des champs d'action politique entrepris par le CRTC en vue de mettre en œuvre les dispositions de la loi en question. Le Conseil tente, en effet, d'appliquer le principe de l'égalité aussi bien aux émissions radiophoniques qu'aux émissions télévisées, par la mise au point de plusieurs champs d'action, tout comme en témoigne la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-86¹⁸.

La loi de 1991 essaie sur un plan discursif de présenter l'identité du système canadien de radiodiffusion en ayant recours aux valeurs propres à l'imaginaire de la société canadienne, et ce dans le but de définir les contours d'un "éthos collectif"¹⁹ qui se construit également à l'appui des productions discursives du CRTC, dans le cadre d'une dynamique inter-discursive.

Les alinéas l), m), n) concernent la définition du rôle de la Société Radio-Canada en tant que radiodiffuseur public national:

18 Texte accessible via le site web du CRTC: <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2015/2015-86.htm> (consulté le 27 février 2019).

19 Ruth AMOSSY, *op. cit.*, p. 155.

- l) la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision qui comportent une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit;
- m) la programmation de la Société devrait à la fois:
- (i) être principalement et typiquement canadienne,
 - (ii) refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions,
 - (iii) contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre,
 - (iv) être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue,
 - (v) chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais,
 - (vi) contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales,
 - (vii) être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens,
 - (viii) refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada;
- n) les conflits entre les objectifs de la Société énumérés aux alinéas l) et m) et les intérêts de toute autre entreprise de radiodiffusion du système canadien de radiodiffusion doivent être résolus dans le sens de l'intérêt public ou, si l'intérêt public est également assuré, en faveur des objectifs énumérés aux alinéas l) et m);

Le texte de loi insiste sur la valorisation du multilinguisme et du multiculturalisme canadien à travers une programmation riche en contenus canadiens, diffusés dans les langues officielles du Pays, y compris leurs langues minoritaires. Ce que ces alinéas précisent c'est notamment l'objectif de "contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales", explicitant ainsi le rôle institutionnel que la Société de Radio-Canada doit assumer dans le cadre de la politique de radiodiffusion, telle qu'elle a été définie par la loi de 1991. Il s'agit d'une mission institutionnelle qui doit faire face aux défis posés par un flux d'information de plus en plus important à gérer, et ce dans des délais de plus en plus serrés, à l'appui de technologies pour l'information et la communication (TIC) en évolution constante. Parmi ces défis, l'on peut évoquer l'équilibre entre les contenus diffusés dans les différentes langues du Pays²⁰, qui représente l'un des objectifs principaux que le CRTC est censé contrôler depuis sa création²¹.

La logique institutionnelle (gouvernementale), observable dans cette partie du discours législatif, témoigne de la volonté de détailler

20 Tout comme souligné par cet article d'actualité publié sur le site de Radio-Canada: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/588326/radio-canada-crtc-lalonde> (consulté le 6 mars 2019).

21 Ce qui est confirmé, par exemple, par la formulation de la part du CRTC de la Décision de radiodiffusion CRTC 2013-263 et des Ordonnances de radiodiffusion CRTC 2013-264 et 2013-265, accessible via le site web du CRTC: <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2013/2013-263.htm> (consulté le 6 mars 2019).

les caractéristiques requises au niveau de la programmation offerte par Radio-Canada, afin de construire un imaginaire socio-discursif²² qui fournit ainsi au citoyen canadien la possibilité de se reconnaître et de partager les principes de ce projet culturel.

Les alinéas o), p), q) reviennent sur la valorisation des peuples autochtones canadiens à travers un système canadien de radiodiffusion qui devrait:

offrir une programmation qui reflète les cultures autochtones du Canada [...], [être] adaptée aux besoins des personnes atteintes d'une déficience, [...] [et intégrer] des services de programmation télévisée complémentaires, en anglais et en français.²³

La description de cet objectif est complétée par l'alinéa r) qui définit la programmation offerte par les services télévisés complémentaires:

- r) la programmation offerte par ces services devrait à la fois:
- (i) être innovatrice et compléter celle qui est offerte au grand public,
 - (ii) répondre aux intérêts et goûts de ceux que la programmation offerte au grand public laisse insatisfaits et comprendre des émissions consacrées aux arts et à la culture,
 - (iii) refléter le caractère multiculturel du Canada et rendre compte de sa diversité régionale,
 - (iv) comporter, autant que possible, des acquisitions plutôt que des productions propres,
 - (v) être offerte partout au Canada de la manière la plus rentable, compte tenu de la qualité;

Il faut noter, en particulier, que les services télévisés ne sont pas simplement censés compléter la programmation radiophonique, mais ils doivent surtout contribuer à la diffusion de contenus artistiques et culturels permettant de mettre en valeur l'identité multiculturelle canadienne auprès du grand public. Cette identité est témoignée notamment par les talents canadiens mêmes, tout comme le CRTC l'affirme dans le cadre de ses dispositions en matière de services télévisés:

Appui de la télévision pour les talents canadiens

En deux mots, le CRTC soutient la création de contenu créé par des Canadiens pour un auditoire canadien et mondial. Les politiques et les règlements du CRTC qui s'appliquent à la radiodiffusion soutiennent l'ensemble des talents canadiens qui contribuent au système de radiodiffusion

22 Patrick CHARAUDEAU, "Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux", in Henri BOYER (dir.), *Stéréotypage, stéréotypes: fonctionnements ordinaires et mises en scène*, Paris, L'Harmattan, 2007, <http://www.patrick-charaudeau.com/Les-stereotypes-c-est-bien-Les.html>

23 Le texte de loi complet est accessible à l'adresse: <https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/lois/B-9.01/page-1.html#h-4> (consulté le 6 mars 2019).

canadien. Les politiques et les règlements appuient les artistes eux-mêmes ainsi que les industries qui sont derrière eux.²⁴

Les alinéas s) et t) concernent spécifiquement le rôle des réseaux et des entreprises de programmation privés et de distribution qui devraient:

[...] contribuer de façon notable à la création et à la présentation d'une programmation canadienne tout en demeurant réceptifs à l'évolution de la demande du public;

[...] donner priorité à la fourniture des services de programmation canadienne, et ce en particulier par les stations locales canadiennes,

[...] peuvent, si le Conseil le juge opportun, créer une programmation — locale ou autre — de nature à favoriser la réalisation des objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion, et en particulier à permettre aux minorités linguistiques et culturelles mal desservies d'avoir accès aux services de radiodiffusion.

Ce réseau doit donc agir conformément aux dispositions du Conseil, en vue d'assurer une offre de services cohérente et équilibrée. Il peut s'agir d'une programmation ciblée qui, tout comme les services télévisés, se donne pour objectif de compléter les contenus diffusés par les stations radio.

Pour conclure, en ce qui concerne la déclaration contenue au paragraphe 3 (2), tout comme Michael DEWING²⁵ le signale dans son "étude générale", il faut noter que "le seul organisme public autonome" correspond concrètement au CRTC:

(2) Il est déclaré en outre que le système canadien de radiodiffusion constitue un système unique et que la meilleure façon d'atteindre les objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion consiste à confier la réglementation et la surveillance du système canadien de radiodiffusion à *un seul organisme public autonome*. [Notre soulignement]

Nous concluons cette analyse ponctuelle du discours législatif contenu dans le paragraphe 3 (1) en soulignant la présence de formulations discursives récurrentes²⁶ qui visent à mettre en évidence les traits caractérisant l'identité culturelle canadienne: la dualité linguistique, les peuples autochtones, l'expression et la créativité artistique canadiennes, le multiculturalisme du Pays. Il s'agit, à nos yeux, de formulations discursives significatives puisqu'elles contribuent à tracer les contours de l'éthos collectif dessiné par le discours législatif pris en considération. La définition de telle politique canadienne de radio-

24 Texte accessible à l'adresse: https://crtc.gc.ca/fra/cancon/t_support.htm (consulté le 6 mars 2019).

25 Michael DEWING, *op. cit.*, p. 4.

26 Alice KRIEG-PLANQUE, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Colin, 2012.

diffusion fait émerger en filigrane les traits identitaires et culturels de la société canadienne que cette politique vise notamment à renforcer et à faire évoluer. Ces traits identitaires sont d'ailleurs cohérents par rapport aux objectifs politiques canadiens, tels qu'ils ont été définis à partir des années 1970 par le gouvernement canadien, dans le but de permettre au Pays de se démarquer par rapport aux États-Unis²⁷. On peut donc remarquer que ce discours législatif réaffirme une sorte d'indépendance culturelle du Canada vis-à-vis des États-Unis et vise à contribuer au maintien et à l'évolution des traits identitaires et culturels propres à la société canadienne. Sur le plan discursif, cette réaffirmation se construit à l'aide de différentes stratégies: tout d'abord, la redondance lexicale du substantif et de l'adjectif Canadien.ne(s)/canadien.ne(s); ensuite, l'emploi d'un univers lexical centrée sur l'identité nationale et la société canadienne; et surtout, la récurrence de formulations discursives en rapport avec le multiculturalisme du Pays, ce qui concerne aussi bien la dualité linguistique que la présence de peuples autochtones.

II. Radio-Canada: l'identification des éléments culturels

Pour compléter notre analyse, nous avons repéré dans le site web francophone de Radio-Canada²⁸, trois éléments qui témoignent d'une prise en compte des dispositions politiques présentées ci-dessus, surtout au niveau des contenus de la programmation.

Sur un plan socio-culturel, il faut noter que Radio-Canada a joué un rôle déterminant pour la culture québécoise dès le début de la Révolution Tranquille des années 1960²⁹:

Au fil des années qui ont suivi, les émissions culturelles, d'information et de divertissement de la télévision publique, et avant elle, de la radio publique, ont contribué de façon importante à renforcer la culture et à forger l'identité québécoise, en propageant un grand vent d'air frais dans la société [...] La Loi sur les langues officielles (1969), tout comme la Loi sur la radiodiffusion (1968) qui l'avait précédée, entraînent des changements importants. Des stations de Radio-Canada (radio et télévision) surgirent partout au pays, mais les francophones de l'extérieur du Québec ne se reconnaissent pas dans des contenus largement québécois, sinon montréalais. On

27 Luca CODIGNOLA, Luigi BRUTI LIBERATI, *Storia del Canada. Dal primo contatto tra europei e indiani alle nuove influenze nel panorama politico*, Milano, Bompiani ("Storia paperback"), 2018, p. 666.

28 Site web francophone de Radio-Canada: <https://ici.radio-canada.ca/> (consulté le 12 mars 2019).
Le site anglophone est le suivant: <https://www.cbc.ca/> (consulté le 15 mars 2019).

29 Pour plus d'information: <https://ici.radio-canada.ca/premiere/balados/239/larevolutiontranquille50ansapres> (consulté le 20 mai 2019).

peut se demander si l'osmose tant célébrée entre Radio-Canada et la société québécoise n'a pas, en contrepartie, provoqué un certain effet de rejet chez les autres francophones du Canada, souvent étrangers à l'exubérance qui se manifestait au Québec à cette époque et que reflétait la télévision.³⁰

Aujourd'hui, son action doit non seulement continuer d'assurer la diffusion de contenus francophones non exclusivement québécois, mais elle doit surtout garantir la survie de ces contenus face à Internet et aux spécificités de la web-radio-télé.

Le premier élément que nous avons pu observer dans le site web de Radio-Canada est certainement la fonction de réglage régional de l'information. Il s'agit d'une opportunité de personnalisation des contenus qui concerne les nouvelles régionales affichées dans la page d'accueil ainsi que les contenus et le guide-horaire qui apparaissent dans les sections "ICI Télé", "ICI Musique" et "ICI Première". Après avoir paramétré la région d'appartenance (en cliquant sur "éditer ma région"), les actualités de la région apparaîtront à côté d'autres nouvelles d'intérêt pour le Pays. Une telle opportunité de personnalisation de l'information peut être interprétée en tant que réalisation d'une politique de radiodiffusion visant à valoriser la diversité socio-culturelle du Pays (cf. alinéa m) qui figure au paragraphe 1 de cet article), l'un des éléments culturels canadiens que le gouvernement entend mettre en avant par son action politique. D'ailleurs, l'utilisateur peut créer son propre compte, ce qui lui permettra d'accéder aux informations du site web qui correspondent au mieux à ses préférences. Sur un plan politique, la création d'un compte-utilisateur représente une stratégie efficace qui témoigne de la volonté de satisfaire au mieux les divers intérêts des utilisateurs canadiens (cf. alinéa i).

Le deuxième élément que nous avons relevé au sein du site web de Radio-Canada concerne la présence des trois sections suivantes: "Zone Parents", "Zone Petits", "Zone Jeunesse".

La zone des parents contient des informations qui s'articulent autour de quatre rubriques: "parents d'aujourd'hui", "santé et bien-être", "livres et activités" et "recettes". La zone dédiée aux petits propose l'accès à des dessins animés, à des vidéos et à des applications, à des activités variées (parmi lesquelles du coloriage et bricolage pour enfants) ainsi qu'à des concours auxquels toute la famille est invitée à participer. La zone qui s'adresse aux jeunes, enfin, inclut également des jeux-vidéos en ligne et des blogues sur différentes thématiques parmi lesquelles les arts, les sports et les découvertes.

30 Article écrit par Florian SAUVAGEAU, accessible à l'adresse: http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-643/Radio-Canada,_la_culture_et_1%27identit%C3%A9.html#.XOO-SVIZbIU (consulté le 20 mai 2019).

Ces contenus témoignent de la prise en compte du pouvoir éducatif de la radio, et traduisent la volonté d'offrir une programmation adaptée à tout public "qui renseigne, éclaire et divertit", tout comme il est énoncé à l'alinéa *l*).

Le troisième élément que nous souhaitons mettre en avant dans le cadre de notre analyse concerne la rubrique dénommée "Espaces autochtones". Le rédacteur en chef Soleïman MELLALI décrit ainsi l'objectif de cette section du site web:

Un travail journalistique sérieux, constant et curieux est le meilleur moyen de dévoiler et expliquer des réalités que beaucoup ne soupçonnent peut-être pas. Et donc de comprendre. C'est ce que nous nous proposons de faire. Découvrir, informer, comprendre, expliquer.³¹

"Espace autochtones" contient, en effet, plusieurs actualités (présentées sous divers formats) qui renvoient, parmi d'autres sujets, par exemple à la protection des langues autochtones, au respect des communautés et de leurs territoires, ainsi qu'à la valorisation du patrimoine culturel et artistique autochtone. Il s'agit, conformément à l'alinéa *m*), d'un espace d'information qui contribue à la création d'une programmation "typiquement canadienne" qui reflète "la globalité canadienne".

En ce qui concerne l'expression linguistique et culturelle des peuples autochtones, il faut malheureusement souligner qu'on est encore loin des objectifs culturels espérés, tout comme GEORGE et AUBIN l'indiquaient dans leur étude de 2012 intitulé "APTN au cœur du développement de la radiodiffusion autochtone au Canada"³².

S'il est vrai, donc, que l'on peut observer au sein du site web de Radio-Canada des éléments qui se configurent de manière cohérente par rapport à la politique canadienne de radiodiffusion, il faut pourtant constater que les services de Radio-Canada ont dû faire face en 2010 à l'intégration des équipes d'information radio, télé et Web³³, ce qui a impliqué une transformation radicale du rôle du journaliste. Il serait donc intéressant de comparer les trois types d'information (radio, télé et Web) afin de déterminer comment une telle intégration est effectivement mise en œuvre au niveau des contenus offerts par les différents médias impliqués, ce qui jetterait les bases pour une analyse plus poussée du lien existant entre politique et programmation.

31 Texte accessible à cette adresse, en bas de la page: <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones> (consulté le 15 mars 2019).

32 Éric GEORGE et France AUBIN, "APTN au cœur du développement de la radiodiffusion autochtone au Canada", *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 42, n. 1, 2012, pp. 23-29.

33 Cf. Chantal FRANCŒUR, *La transformation du service de l'information de Radio-Canada*, Presses de l'Université du Québec, 2012.

À ce stade préliminaire de l'analyse du site web de Radio-Canada, l'on peut en tous cas constater que cette plateforme essaie de présenter une programmation articulée autour de différentes typologies d'émissions, tout en reflétant la diversité régionale du Pays, le rôle éducatif de la radio ainsi que le patrimoine multiculturel canadien.

III. *La radio aujourd'hui: entre politique et culture*

Cette section est consacrée à une réflexion autour du rôle politique et culturel assumé par la radio, dans un contexte social marqué par l'impact d'Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le fondateur du *Groupe d'études et de recherches sur la radio* (GRER), Jean-Jacques CHEVAL soulignait déjà en 2008 qu'il faudrait désormais concevoir la radio en tant que réalité plurielle, et ce, aussi bien sur le plan de ses missions de plus en plus diversifiées que sur le plan de ses programmations et de ses auditoires.

La radio est à la fois un média collectif des temps de crise et un média personnalisé jusqu'à l'individuation. Instrument de communication sociale de masse, banalisé dans ses fonctions d'accompagnement quotidien, elle escorte avec discrétion ses auditeurs. Média d'information, la radio rend compte du monde tel qu'il va ordinairement, de ses mutations et de ses soubresauts, mais aussi communément de ses modes ou de ses nostalgies. Elle est multiple par essence et dans ses évolutions en cours, et nous devons, demain plus encore qu'aujourd'hui, parler de la radio au pluriel. La radio s'est divisée et multipliée à la fois, sans paradoxe aucun, par une spécialisation des programmes et des stations, une thématisation et une formatisation des contenus pour des publics segmentés, ciblés et nichés.³⁴

Cette pluralité d'enjeux et de démarches est toujours d'actualité, en raison des mutations constantes des flux d'information et de communication propres à l'ère de la mondialisation. Il s'agit, en effet, des questionnements qui sont au centre de colloques récents en matière de radiodiffusion francophone, parmi lesquels l'on peut mentionner le 8^e Colloque International du GRER "La radio au service des publics" des 16, 17 et 18 novembre 2017 à Bordeaux, centré sur le bouleversement de la notion de "service public" au XXI^e siècle.

Bien que la réflexion scientifique en matière de radiodiffusion n'ait jamais cessé d'exister, il faut constater que les recherches sur ce sujet nécessitent, aujourd'hui encore, d'une plus grande visibilité ainsi que d'une plus large considération. Une telle nécessité a été, notamment, à la base de la création du carnet *Radio Graphy* hébergé par Hypohèses.

34 Jean-Jacques CHEVAL, "De la radio à la postradio", in "La radio: paroles données, paroles à prendre", numéro thématique de la revue *MédiaMorphoses*, n. 23, 2008, pp. 23-29; p. 24, <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/28177>

org³⁵, ainsi que de la plus récente revue *RadioMorphoses*³⁶, créée en 2016.

Tout comme en témoigne l'ouvrage édité par Alain CLAVIEN et Nelly VALSANGIACOMO³⁷, l'intérêt scientifique des recherches en matière de radiodiffusion va de pair avec la dualité propre au rôle assumé par la radio dans le monde francophone, à la fois politique et culturel.

Le cas de la politique canadienne de radiodiffusion est, en effet, représentatif d'une telle dualité car tout en étant l'expression d'une visée institutionnelle (gouvernementale), elle met au centre de ses politiques la valorisation de l'identité culturelle canadienne.

Or, tracer les contours d'un tel processus politico-culturel n'est pas simple: faudrait-il le concevoir en termes d'une politisation de l'information et de la culture? Ou bien en termes d'une médiatisation culturelle? Ou encore d'un plus large processus de démocratisation de l'information au XXI^e siècle?

Le débat reste ouvert, sous ses angles d'observation multiples.

En effet, s'il est peut-être difficile à l'heure actuelle de distinguer au sein de la communication radiophonique ce qui relève du discours politique ou du discours médiatique, du discours institutionnel ou du discours promotionnel-marchand, l'analyse des défis actuels à l'égard de son hybridation est l'occasion de reconnaître que la radiodiffusion a fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable. Cette capacité, qui s'est manifestée au fil de l'histoire, a permis à la radio de faire face aux exigences communicationnelles de toute époque en sachant également s'approprier les nouvelles formes de diffusion de l'information et de communication liées au Web (podcast, streaming et réseaux sociaux), afin de se projeter vers l'avenir.

Conclusions et perspectives

Dans cette contribution, nous avons essayé d'analyser le rôle culturel de la radio au Canada. Notre étude a pris en compte, notamment, les principes généraux mentionnés par la *Loi sur la radiodiffusion de 1991* en faisant le lien avec les politiques mises en place par le CRTC, l'un des acteurs principaux de l'application de la politique de radiodiffusion canadienne. Nous avons, ensuite, relevé trois éléments observables au sein du site web de Radio-Canada qui se configurent de manière cohérente par rapport aux dispositions prévues par la

35 Accessible à l'adresse: <https://radiography.hypotheses.org/a-propos/presentation-de-radio-graphy> (consulté le 26 mars 2019).

36 Accessible à l'adresse: <http://www.radiomorphoses.fr/> (consulté le 26 mars 2019).

37 Alain CLAVIEN et Nelly VALSANGIACOMO, *Politique, culture et radio dans le monde francophone. Le rôle des intellectuel-le-s*, Lausanne, Antipodes, 2018.

politique de radiodiffusion. Nous considérons que ces trois éléments (le réglage régional et les opportunités de personnalisation des informations; la présence de sections qui s'adressent respectivement aux plus petits, aux jeunes et aux parents; l'intégration d'une section dédiée aux espaces autochtones) témoignent d'une mise en œuvre de la politique de radiodiffusion canadienne, conçue en tant que vecteur d'informations culturelles et identitaires.

Tout en ne prétendant pas à l'exhaustivité des contenus en matière de politique canadienne, nous avons essayé, dans cet article, de présenter le cas canadien en tant qu'exemple du potentiel culturel des télécommunications, aujourd'hui. Si les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont profondément changé le flux de travail ainsi que les programmations des médias traditionnels, tels que la radio et la télévision, c'est surtout la façon de concevoir, de présenter et de lire les informations objet de diffusion qui se modifie.

Nous aimerions donc conclure la présente contribution en soulignant que telle transformation constitue pour les sciences du langage et plus en général pour les sciences humaines, un champs à explorer en vue d'une meilleure compréhension du rapport intrinsèque qui relie les langues aux cultures et aux identités.

Références bibliographiques

- Ruth AMOSSY, *La présentation de soi. Éthos et identité verbale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.
- Patrick CHARAUDEAU, "Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux", in Henri BOYER (dir.), *Stéréotypage, stéréotypes: fonctionnements ordinaires et mises en scène*, Paris, L'Harmattan, 2007, <http://www.patrick-charaudeau.com/Les-stereotypes-c-est-bien-Les.html>.
- Jean-Jacques CHEVAL, "De la radio à la postradio", in "La radio: paroles données, paroles à prendre", numéro thématique de la revue *Média-Morphoses*, n. 23, 2008, pp. 23-29, <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/28177>.
- Alain CLAVIEN et Nelly VALSANGIACOMO, *Politique, culture et radio dans le monde francophone. Le rôle des intellectuel-le-s*, Lausanne, Antipodes, 2018.
- Luca CODIGNOLA, Luigi BRUTI LIBERATI, *Storia del Canada. Dal primo contatto tra europei e indiani alle nuove influenze nel panorama politico*, Milano, Bompiani ("Storia paperback"), 2018.
- COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN, *Notre souveraineté culturelle: le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne / Canada*, Ottawa, Chambre des communes, 2003.
- Gérard CORNU, *Linguistique juridique*, Paris, LGDJ ("Domat droit privé"), 2005.
- DEWING Michael, *La politique canadienne de radiodiffusion (étude générale)*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Publication n. 11-39-F, 2014,

- <https://bdp.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2011-39-f.pdf>.
- Michel FILION, “L'évolution des politiques publiques et des pratiques culturelles en matière de radiodiffusion canadienne. L'utopie et la réalité”, *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, n. 2, 2006, pp. 75-89, <https://www.erudit.org/en/journals/globe/2006-v9-n2-globe1498336/1000880ar.pdf>.
- Chantal FRANCEUR, *La transformation du service de l'information de Radio-Canada*, Presses de l'Université du Québec, 2012.
- Éric GEORGE et France AUBIN, “APTN au cœur du développement de la radiodiffusion autochtone au Canada”, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 42, n. 1, 2012, pp. 23-29.
- Catherine KERBRAT-ORECCHIONI, *L'implicite*, Paris, Colin, 1986.
- Alice KRIEG-PLANQUE, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Colin, 2012.
- Dominique MAINGUENEAU, *Discours et analyse du discours. Introduction*, Paris, Colin, 2014.
- Edward Watson MCWHINNEY, “Souveraineté”, in *The Canadian Encyclopedia. Historical Canada*, 2018, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/souverainete>.
- Sophie MOIRAND, “Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative”, *Langages*, n. 105, 1992, pp. 28-41.
- Abraham MOLES, “La radio-télévision au service de la promotion socio-culturelle”, in “Radio-télévision: réflexions et recherches”, n. thématique de la revue *Communications*, n. 7, 1966, pp. 1-10, https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1966_num_7_1_1090.
- Cécile QUÉFELLEC, “Bibliothèques et radios publiques. Une vision commune de la médiation des savoirs à l'ère du numérique?”, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2014, pp. 144-150, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0144-001.pdf>.
- Nozha SMATI, “Constructions Radiophoniques de la Culture en Tunisie: Quelles Médiations? (Radio Constructions of Culture in Tunisia: Which Mediations?)”, *ESSACHESS Journal for Communication Studies*, vol. 3, n. 6, 2010, pp. 1-13, <https://ssrn.com/abstract=2168686> 2010.

Abstract

This contribution aims at highlighting the cultural role played by the radio in Canada, as set out by the Canadian broadcasting policy. Cultural identity is a very complex phenomenon, which can be analysed from different perspectives: historical, anthropological and psychological, for instance. According to the discursive perspective, identity and cultural items can be observed through the analysis of discursive formulation and argumentation, as well as the identification of terminological, lexical and stylistic choices. On the basis of the analysis of the fundamental principles set out by the Canadian broadcasting Act (1991), as well as the integration of a selection of documents published by the CRTC

(Canadian Radio-television and Telecommunications Commission) on its official website, this study will be focused on the observation of those discursive elements which have been deployed in order to define the radio as a Canadian cultural project. This analysis will be completed by the identification of some cultural and linguistic items, which shows that the above-mentioned principles established by the Canadian broadcasting policy have been taken into account with respect to the elaboration of Canadian programming content offered by Radio-Canada. In conclusion, some research questions will be raised in order to suggest new avenues for the study of the cultural and political role played by the radio in the present (and future) context of globalization, in the light of modern technological developments.

Mots-clés

Politique canadienne de radiodiffusion, identité, culture, analyse discursive, projet culturel